

## NOTE D'INFORMATION POUR LA XLVII<sup>e</sup> COSAC

22-24 avril 2012, Copenhague, Danemark

Rédigée par le Secrétariat de la COSAC

---

### Bilan sur les 12 actions clés de l'Acte pour le marché unique

---

#### Introduction

En préparation du débat politique qui aura lieu lors de la réunion de la COSAC à Copenhague du 22 au 24 avril 2012 et qui cherchera à identifier des moyens de revigorer le marché unique, la Présidence danoise a demandé au Secrétariat de la COSAC de rédiger une note d'information. Cette note vise à présenter brièvement les progrès accomplis dans le cadre des 12 actions clés définies dans l'Acte pour le marché unique. Vous trouverez ci-après une brève description des propositions formulées par la Commission dans chacun des domaines clés et un tableau montrant l'état d'avancement du processus législatif.<sup>1</sup>

#### Action clé 1 – L'accès au financement pour les PME

La proposition législative de la Commission dans ce domaine clé, publiée en décembre 2011 et visant à **créer un marché unique européen pour les fonds de capital risque**, cherche à stimuler l'intensification des investissements dans ce type de financement en Europe. Ces fonds étant réputés être plus enclins à investir dans les PME, la proposition a pour objectif d'encourager de tels investissements qui, à leur tour, renforceraient la compétitivité en Europe. En outre, la proposition vise à garantir que les PME ont plus facilement accès à ces fonds durant les périodes où d'autres sources de financement sont plus coûteuses et moins disponibles. La proposition entend surmonter les obstacles liés aux modalités actuelles et garantir qu'à l'avenir, les fonds de capital risque européens puissent lever des capitaux et investir librement partout dans l'Union européenne.

Le nouveau cadre proposé inclut des exigences uniformes pour les gestionnaires de «fonds de capital risque européens» (EVCF)<sup>2</sup>; des exigences relatives aux portefeuilles et aux techniques d'investissement appliquées; des conditions d'admissibilité pour les entreprises que ces fonds de capital risque peuvent cibler; des règles uniformes sur les catégories d'investisseurs auxquelles ils peuvent s'adresser et sur l'organisation interne des gestionnaires qui les commercialisent; des conditions uniformes d'enregistrement; et la création d'un «passeport» valable à l'échelle de l'UE pour les gestionnaires des fonds. En collaboration avec les États membres, la Commission entend par ailleurs rechercher des solutions aux problèmes fiscaux susceptibles d'entraver les investissements transfrontaliers des fonds de capital risque.

---

<sup>1</sup> Informations tirées de l'Acte pour le marché unique, COM (2011) 206, du document de travail des services de la Commission «Delivering the Single Market: State of Play» (SWD(2012) 21, [http://ec.europa.eu/internal\\_market/strategy/docs/20120216-implementation-report\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/internal_market/strategy/docs/20120216-implementation-report_en.pdf)), et de chacune des propositions législatives mentionnées dans les tableaux.

<sup>2</sup> Un fonds de capital-risque éligible est un fonds qui consacre au moins 70% de ses fonds dans des PME (c.-à-d. le total de ses apports en capitaux et de son capital souscrit non appelé à des investissements dans des PME).

Action clé	Propositions + date adoptées par la Commission	Commission PE + rapporteur	Adoption PE		Parlements nationaux		Conseil <sup>3</sup>
			Commission	Plénière	Avis motivé <sup>4</sup>	Contribution <sup>5</sup>	
Législation visant à faciliter l'accès au capital risque pour les PME partout en Europe	COM (2011) 860 7/12/11	ECON - Philippe LAMBERTS (EG - EFA, BE)	30/05/12 (prévision)	03/07/12 (prévision)		PT	Objectifs généraux avalisés en février 2012. Entend arriver à un accord avec le PE en mai 2012.

## Action clé 2 – La mobilité des citoyens

En décembre 2011, dans ce domaine clé, la Commission a proposé de réviser la directive relative à la **reconnaissance des qualifications professionnelles**. Cette proposition vise à moderniser le système actuellement en place pour une série de professions dans l'Union européenne. La Commission a suggéré de créer une «carte professionnelle européenne» en vue de simplifier et d'accélérer les procédures actuelles de reconnaissance. Elle espère que cette directive encouragera la mobilité des professionnels entre les États membres en vue de combler les pénuries régionales de main d'œuvre qualifié. La directive reconnaît en outre la nécessité de protéger les consommateurs. À cette fin, la Commission a proposé un mécanisme d'alerte visant à identifier les cas de mauvaises pratiques parmi les professionnels de la santé, à répondre aux préoccupations des patients en ce qui concerne les compétences linguistiques et à mettre à jour les exigences de formation minimum. La possibilité d'élargir la reconnaissance automatique à de nouvelles professions sera également incluse dans la proposition. Le champ d'application des «guichets uniques» sera étendu afin de simplifier l'accès aux informations sur la reconnaissance des qualifications. Par ailleurs, il a été proposé de lancer un exercice d'examen systématique et d'évaluation mutuelle pour toutes les professions réglementées dans les États membres.

Action clé	Propositions + date adoptées par la Commission	Commission PE + rapporteur	Adoption PE		Parlements nationaux		Conseil
			Commission	Plénière	Avis motivé	Contribution	
Modernisation de la législation sur la reconnaissance des qualifications professionnelles	COM (2011) 883 19/12/11	IMCO - Bernadette VERGNAUD (S&D, FR)	Les débats commenceront en mars 2012	14/01/2013 (prévision) <sup>6</sup>	FR <i>Sénat</i>	DE <i>Bundesrat</i> , LU	Le débat politique commencera en mai 2012, Conseil «Compétitivité».

<sup>3</sup> Informations tirées du document SWD (2012) 21, des conclusions du Conseil européen ( ) et des conclusions du Conseil «Compétitivité» du mois de février 2012 ( ).

<sup>4</sup> Informations sur les avis motivés récoltées dans la base de données IPEX; pour toute information complémentaire, consulter le site <http://www.ipex.eu/IPEXL-WEB/search.do>

<sup>5</sup> Cette information a été recueillie à l'aide des informations affichées sur le site de l'IPEX, les informations diffusées par les représentants des parlements nationaux et l'intranet du Parlement européen.

<sup>6</sup> La résolution du Parlement européen du 15 novembre 2011 sur la mise en œuvre de la directive relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles présente un intérêt pour le dossier (<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&reference=P7-TA-2011-0490&language=FR>).

### Action clé 3 – Les droits de propriété intellectuelle

Cherchant à améliorer les conditions pour les entreprises et à encourager la croissance et l'innovation dans le marché unique, les propositions législatives présentées dans le cadre de l'action clé 3 visent à établir une **protection unitaire par brevet** et un **système unifié de résolution des litiges** dans le plus grand nombre d'États membres, l'objectif étant de délivrer le premier brevet européen en 2013. Dans ses propositions formulées en avril 2011, la Commission a identifié la nécessité d'améliorer l'accès des PME à une protection unitaire par brevet, d'étendre le champ d'application de la validation des brevets et de garantir une plus grande diffusion des connaissances du système. À cette fin, elle pense qu'il conviendrait de réduire le coût de la protection des brevets en Europe. La proposition visant à améliorer cette protection sera accompagnée d'une proposition sur les modalités applicables en matière de traduction. La Commission estime que ces propositions permettront de réduire largement les charges administratives et les coûts liés à la protection des brevets dans une grande partie de l'Union européenne. Le Conseil n'ayant pu trouver un accord politique sur la création d'un brevet européen qui engloberait l'ensemble des 27 États membres, une **coopération renforcée** a été mise en place en vue d'atteindre les objectifs des propositions dans les 25 États membres qui souhaitent participer.

Action clé	Propositions + date adoptées par la Commission	Commission PE + rapporteur	Adoption PE		Parlements nationaux		Conseil
			Commission	Plénière	Avis motivés	Contribution	
Législation établissant un brevet unitaire dans l'Union européenne	COM (2011) 215 13/4/11	JURI - Bernhard RAPKAY (S&D, DE)	11/01/2012 A7 - 0001/2012		ES, IT <i>Camera dei Deputati</i>	PT	Un accord politique a été atteint en juin 2011 et sur les textes en décembre 2011, mais certaines questions ne sont pas encore résolues concernant une juridiction unifiée en matière de brevets. Le Conseil européen de mars 2012 a appelé à une résolution en juin 2012.
	COM (2011) 216 13/4/11	JURI - Raffaele BALDASSARR E (EPP, IT)	09/01/2012 A7 - 0002/2012		ES, IT <i>Camera dei Deputati</i>	PT	Un accord politique a été atteint en juin 2011 et sur les textes en décembre 2011, mais certaines questions ne sont pas encore résolues concernant une juridiction unifiée en matière de brevets. Le Conseil européen de mars 2012 a appelé à une résolution en juin 2012.

### Action clé 4 – Règlement alternatif des différends

Dans ce domaine clé, la Commission européenne a présenté en novembre 2011 deux propositions législatives apparentées dans le but de créer une **procédure simple, rapide et peu onéreuse de règlement extrajudiciaire des litiges pour les consommateurs qui font des achats dans un autre pays**, y compris ceux faisant des achats sur Internet. La directive relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation (REL) vise à offrir une solution extrajudiciaire aux litiges entre les consommateurs et

les entreprises via des organes de REL dans l'ensemble du marché unique. La proposition exige le respect de «principes de qualité contraignants» pour les organes de REL dans les États membres, qui seront surveillés par les autorités nationales. Le règlement relatif au règlement en ligne des litiges de consommation (RLLC) établira un guide unique en ligne pour le règlement des litiges contractuels liés aux achats en ligne. Ensemble, ces propositions sont conçues pour améliorer la confiance des consommateurs pour qu'ils osent faire des achats dans d'autres pays, en leur offrant des voies de recours appropriées en cas de problème.

Action clé	Propositions + date adoptées par la Commission	Commission PE + rapporteur	Adoption PE		Parlements nationaux		Conseil
			Commission	Plénière	Avis motivés	Contribution	
Législation relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation	COM (2011) 793 29/11/11	IMCO - Luis GRECH (S&D, MT)		03/07/2012 (prévision)	DE <i>Bundesrat</i> , NL <i>Eerste Kamer</i>	PT, BG	La Présidence danoise espère obtenir un accord avec le PE d'ici l'été 2012.
	COM (2011) 794 29/11/11	IMCO - Róża THUN (EPP, PL)		03/07/2012 (prévision)	NL <i>Eerste Kamer</i>	DE <i>Bundesrat</i> , PT	La Présidence danoise espère obtenir un accord avec le PE d'ici l'été 2012.

#### Action clé 5 – Les services

Dans ce domaine clé, la Commission a proposé en juin 2011 une révision de la législation actuelle sur un **système européen de normalisation** dans l'objectif de rendre les procédures plus efficaces, efficientes, inclusives et respectueuses des délais. La proposition vise à atteindre cet objectif en augmentant la transparence dans la communication entre les organismes nationaux, en réduisant la charge administrative imposée, en améliorant la planification des priorités pour la normalisation européenne et les mandats requis, ainsi qu'en incluant davantage les parties prenantes dans le processus de création des normes. Elle prévoit également l'élargissement de ce processus au secteur des services dans le but de réduire le risque de fragmentation de ce secteur. De telles améliorations des processus sont importantes afin de promouvoir l'interopérabilité, notamment dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. C'est pourquoi la proposition permettra également la reconnaissance de certaines spécifications techniques développées en dehors des organisations nationales, européennes ou internationales.

Action clé	Propositions + date adoptées par la Commission	Commission PE + rapporteur	Adoption PE		Parlements nationaux		Conseil
			Commission	Plénière	Avis motivé	Contributions	
Révision de la législation sur un système européen de normalisation	COM (2011) 315 1/6/11	IMCO - Laura COMI (EPP, IT)	20/03/2012 (prévision)	22/05/2012 (prévision)		IT <i>Senato della Repubblica</i> , PT	La Présidence danoise espère obtenir un accord en première lecture avec le PE d'ici l'été 2012.

#### Action clé 6 – Les réseaux

Le paquet législatif relatif au mécanisme pour l'interconnexion en Europe proposé par la Commission dans ce domaine clé est assorti d'un projet de budget de 50 milliards d'euros. L'objectif général est de **combler les lacunes d'infrastructure afin de surmonter les obstacles au sein du marché unique**. Le

règlement établissant ce mécanisme définit des dispositions pour la gouvernance de ce dernier ainsi que de nouvelles lignes directrices pour chaque secteur conformément à l'article 170 du traité FUE. Plus spécifiquement, les propositions législatives visent à identifier et à déployer des projets européens dans le domaine de l'énergie, des transports et des télécommunications, qui contribueront à atteindre l'objectif général d'amélioration de la compétitivité européenne via un meilleur fonctionnement du marché unique. Dans le cadre de ce domaine clé, la Commission a présenté récemment deux propositions supplémentaires relatives à l'énergie et aux transports: un règlement établissant des orientations pour la mise en œuvre en temps utile d'infrastructures énergétiques transeuropéennes interopérables<sup>7</sup> et une proposition visant à établir un réseau transeuropéen de transport (RTE-T) complet et entièrement intégré<sup>8</sup>. Ces propositions seront appuyées par un financement respectif de 9,1 milliards EUR et de 31,7 milliards EUR par le mécanisme pour l'interconnexion en Europe. Le règlement concernant les orientations pour les infrastructures énergétiques tend à garantir la parfaite intégration d'un marché de l'énergie européen sécurisé, de sorte qu'aucun État membre ne soit isolé du réseau européen, et à aider les États membres à réaliser les objectifs «20-20-20» relatifs au changement climatique et aux énergies renouvelables en rationalisant les procédures d'octroi des autorisations, en facilitant le traitement réglementaire des projets d'intérêt commun et en aidant les projets à trouver un financement (public et privé) approprié. Le règlement relatif aux transports visera à mettre en place les maillons manquants, à éliminer les engorgements et à améliorer l'interconnexion et l'interopérabilité des modes de transport au sein du réseau RTE-T dans le réseau de base d'ici 2030 et dans le réseau complet d'ici 2050.

Action clé	Propositions + date adoptées par la Commission	Commission PE + rapporteur	Adoption PE		Parlements nationaux		Conseil
			Commission	Plénière	Avis motivé	Contribution	
Législation relative aux infrastructures énergétiques et des transports	COM (2011) 665 CEF 16/1/12	TRAN - Dominique RIQUET (EPP, FR) Inés AYALA SENDER (S&D, ES)				CZ <i>Senát</i> , DE <i>Bundesrat</i> , FR <i>Sénat</i> , IT <i>Senato della Repubblica</i> , PT, RO <i>Camera Deputaþilor</i>	
	COM (2011) 650 (transport) 19/10/11	TRAN - Georgios KOUMOUTSAKOS (EPP, GR) Ismail ERTUG (S&D, DE)	Devrait commencer sous peu		FR2	CZ <i>Senát</i> , CZ <i>Poslanecká snimovna</i> , DE <i>Bundestag</i> , DE <i>Bundesrat</i> , IE, IT <i>Senato della Repubblica</i> , PT, RO <i>Camera Deputaþilor</i>	Approche générale durant la Présidence danoise
	COM (2011) 657 (télécommunications) 19/10/11	ITRE - Evþen TOÞENOVSKÝ (ECR, CZ)	05/11/2012 (prévision)			CZ <i>Senát</i> , FR <i>Sénat</i> , IT <i>Senato della Repubblica</i> , PT, RO <i>Camera Deputaþilor</i>	
	COM (2011) 658 (énergie) 19/10/11	ITRE - António Fernando CORREIA DE CAMPOS (S&D, PT)				CZ <i>Senát</i> , FR <i>Sénat</i> , IT <i>Senato della Repubblica</i> , PT, RO <i>Camera Deputaþilor</i>	Adoption possible d'ici fin 2012

<sup>7</sup> COM (2011) 658

<sup>8</sup> COM (2011) 650

### Action clé 7 – Le marché unique numérique

Dans le cadre de cette action clé, la Commission présentera, au second trimestre 2012 à la demande du Conseil européen<sup>9</sup>, une proposition visant à garantir, d'une part, la reconnaissance des services d'identification et d'authentification électroniques et des signatures électroniques et, d'autre part, la possibilité de les utiliser partout dans l'Union européenne. L'objectif de la proposition est de **renforcer la confiance vis-à-vis des services d'identification électronique et d'éviter les obstacles dans le marché unique**. La Commission espère que cette proposition éradiquera les problèmes liés à l'interopérabilité en créant un cadre juridique garantissant l'usage de ces services au-delà des frontières, et mettra en place un cadre réglementaire pour les services auxiliaires (tels que l'horodatage et les sceaux électroniques).

### Action clé 8 – L'entrepreneuriat social

En décembre 2011, la Commission a proposé un texte législatif visant à soutenir le secteur de l'économie sociale émergente<sup>10</sup> en permettant aux investisseurs de trouver et d'investir plus facilement dans ce type d'activités qui sont actuellement financées pour la plupart par des subventions (octroyées par des sociétés fiduciaires, des particuliers ou le secteur public). La proposition établira un cadre européen pour les fonds d'investissement solidaire («Fonds d'entrepreneuriat social européens») en vue d'encourager une plus grande diversité dans le financement de ce type d'activités. Elle vise à éliminer les obstacles au financement à l'étranger via l'utilisation d'un «passeport européen» afin de renforcer la transparence de l'impact social des fonds pour les investisseurs, de réduire la complexité des règles divergentes définies par les États membres et d'offrir de nouvelles opportunités aux investisseurs au-delà des frontières.

Action clé	Propositions + date adoptées par la Commission	Commission PE + rapporteur	Adoption PE		Parlements nationaux		Conseil
			Commission	Plénière	Avis motivé	Contribution	
Législation créant un cadre européen pour les fonds d'investissement social	COM (2011) 862 7/12/11	ECON - Sophie AUCONIE (EPP, FR)	30/05/2012 (prévision)	03/07/2012 (probablement en septembre 2012)		PT	Débat d'orientation lors du Conseil de février. La Présidence danoise espère obtenir un accord avec le PE en mai 2012.

### Action clé 9 – La fiscalité

La proposition formulée dans ce domaine clé et publiée en avril 2011 se présente sous la forme d'une modification de la directive sur la fiscalité de l'énergie. Elle vise à **modifier les modalités d'imposition des produits énergétiques** afin d'assurer un traitement cohérent des diverses sources d'énergie pour mieux prendre en compte le contenu énergétique des produits ainsi que leur teneur en émissions de CO<sub>2</sub>. L'objectif du nouveau système fiscal est de garantir la compétitivité et de contribuer à la

<sup>9</sup> Voir la déclaration des membres du Conseil européen du 30 janvier 2012.

<sup>10</sup> Sociétés ayant fait le choix, au-delà de la recherche légitime d'un profit financier, de poursuivre des objectifs d'intérêt plus général et/ou d'assumer une plus grande responsabilité sociale, éthique et environnementale. Il s'agit presque exclusivement de PME.

réalisation des objectifs adoptés par l'Union européenne relativement au changement climatique et aux énergies. La Commission souhaite, aux fins de la taxation, faire une distinction entre la teneur en émissions de CO<sub>2</sub> et la teneur en énergie. La partie liée aux émissions de CO<sub>2</sub> portera sur une révision des niveaux minimaux de taxation sur la base des taux d'émission et élargira le champ d'application à tous les secteurs non inclus dans le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne. La partie liée à la teneur énergétique s'appliquera à tous les carburants et combustibles. Les États membres pourront définir des taux de taxation supérieurs aux taux minimaux arrêtés par l'Union européenne.

Action clé	Propositions + date adoptées par la Commission	Commission PE + rapporteur	Adoption PE		Parlements nationaux		Conseil
			Commission	Plénière	Avis motivés	Contributions	
Législation modifiant la directive sur la fiscalité de l'énergie	COM (2011) 169 13/4/11	ECON - Astrid LULLING (EPP, LU)	29/02/2012 (prévision)	17/04/2012 (prévision)	BG, ES	CZ <i>Senát</i> , FR <i>Sénat</i> , IT <i>Senato della Repubblica</i> , LU, PL <i>Sejm</i> , PT, RO <i>Camera Deputaţilor</i> , UK <i>House of Lords</i>	La Présidence danoise vise à obtenir un accord lors de l'ECOFIN de juin 2012.

#### Action clé 10 – La cohésion sociale

Dans ce domaine clé, le 21 Mars 2012, la Commission a publié deux propositions législatives visant à **renforcer la cohésion sociale dans le marché unique en apportant des améliorations à la directive sur le détachement des travailleurs** (via une directive d'exécution) et au règlement relatif à l'exercice du droit d'action collective dans le cadre de la liberté d'établissement et de prestation de services. L'objectif de la directive d'exécution est de garantir une transposition, une application et un respect plus cohérents de la directive dans le marché unique. En revanche, le règlement relatif à l'action collective tendra à clarifier la mesure dans laquelle les syndicats peuvent recourir au droit de grève dans les cas transfrontaliers (en tenant compte de la jurisprudence de la Cour de justice).

Action clé	Propositions + date adoptées par la Commission	Commission PE + rapporteur	Adoption PE		Parlements nationaux		Conseil
			Commission	Plénière	Avis motivé <sup>11</sup>	Contribution	
La cohésion sociale	COM (2012) 130 21/03/12				Date limite du 8 semaine - 22/05/12		
	COM (2012) 130 21/03/12	EMPL - Danuta JAZŁOWIECKA (EPP, PO)			Date limite du 8 semaine - 22/05/12		

#### Action clé 11 – L'environnement réglementaire des entreprises

En octobre 2011, la Commission a présenté une proposition législative visant à **simplifier deux directives sur les normes comptables** dans le but de réduire les contraintes administratives pesant sur les PME

<sup>11</sup> Informations sur les avis motivés récoltées dans la base de données IPEX; pour toute information complémentaire, consulter le site <http://www.ipex.eu/IPEXL-WEB/search.do>

tant à l'échelon national qu'à l'échelon européen. On espère que cette simplification facilitera l'élaboration des états financiers et renforcera le caractère progressif des exigences de divulgation imposées aux moyennes et grandes entreprises. La proposition vise à améliorer la clarté et la comparabilité à travers l'Union européenne des informations financières des entreprises pour les parties extérieures intéressées. Outre ces changements, la Commission a proposé d'augmenter les catégories des seuils relatifs à la taille des entreprises afin de permettre à un plus grand nombre d'entre elles d'être qualifiées de PME.

Action clé	Propositions + date adoptées par la Commission	Commission PE + rapporteur	Adoption PE		Parlements nationaux		Conseil
			Commission	Plénière	Avis motivés	Contribution	
Simplification des directives sur les normes comptables	COM (2011) 684 25/10/11	JURI - Klaus-Heiner LEHNE (EPP, DE)	10/07/2012 (prévision)	10/09/2012 (prévision)		PT	La Présidence danoise vise à obtenir un accord en première lecture avec le PE d'ici la fin juin 2012.

### Action clé 12 – Les marchés publics

Les marchés publics constituent un instrument clé fondé sur le marché pouvant servir à atteindre les objectifs (soulignés par la stratégie Europe 2020) d'amélioration des conditions des entreprises dans le marché unique et de promotion de pratiques plus vertes dans le domaine des achats publics. La proposition de la Commission (publiée en décembre 2012) dans le cadre de l'action clé 12 vise à moderniser et à simplifier les directives actuelles sur les marchés publics et à augmenter l'efficacité des dépenses publiques affectées à la passation de marchés. Les révisions visées tendent à renforcer davantage encore la concurrence et à garantir la parfaite transparence du système. Les propositions incluent des actions en vue de réduire la charge administrative des procédures en poursuivant le développement des procédures de marchés publics électroniques, de permettre aux autorités de mieux prendre en compte les considérations environnementales et sociales, et de mettre en place des procédures plus flexibles qui encouragent une plus grande innovation dans les procédures de marchés publics. On espère que les modifications amélioreront également l'accès des PME aux contrats publics en supprimant les dispositions disproportionnées relatives à la situation financière dans les règles relatives aux appels d'offres et permettront aux pouvoirs adjudicateurs de mieux exploiter les marchés publics pour appuyer la réalisation d'objectifs communs tels que l'amélioration du rendement énergétique et la promotion de l'inclusion sociale.

Action clé	Propositions + date adoptées par la Commission	Commission PE + rapporteur	Adoption PE		Parlements nationaux		Conseil
			Commission	Plénière	Avis motivés	Contribution	
Révision du cadre législatif des marchés publics	COM (2011) 895 20/12/11	IMCO - Marc TARABELLA (S&D, BE)	10/10/12 (prévision)	10/12/12 (prévision)	SE, UK <i>House of Commons</i>	PT	La Présidence danoise espère obtenir un accord sur les principaux principes au Conseil de mai 2012. Elle espère obtenir un accord avec le PE d'ici la fin 2012.

	COM (2011) 896 20/12/11	IMCO - Marc TARABELLA (S&D, BE)	10/10/12 (prévision)	10/12/12 (prévision)	SE, UK <i>House of Commons</i>	BE <i>Chambre des représentant,</i> DK, PT	La Présidence danoise espère obtenir un accord sur les principaux principes au Conseil de mai 2012. Elle espère obtenir un accord avec le PE d'ici la fin 2012.
--	----------------------------	--	-------------------------	-------------------------	---------------------------------------	---	---

Le 13 avril 2012